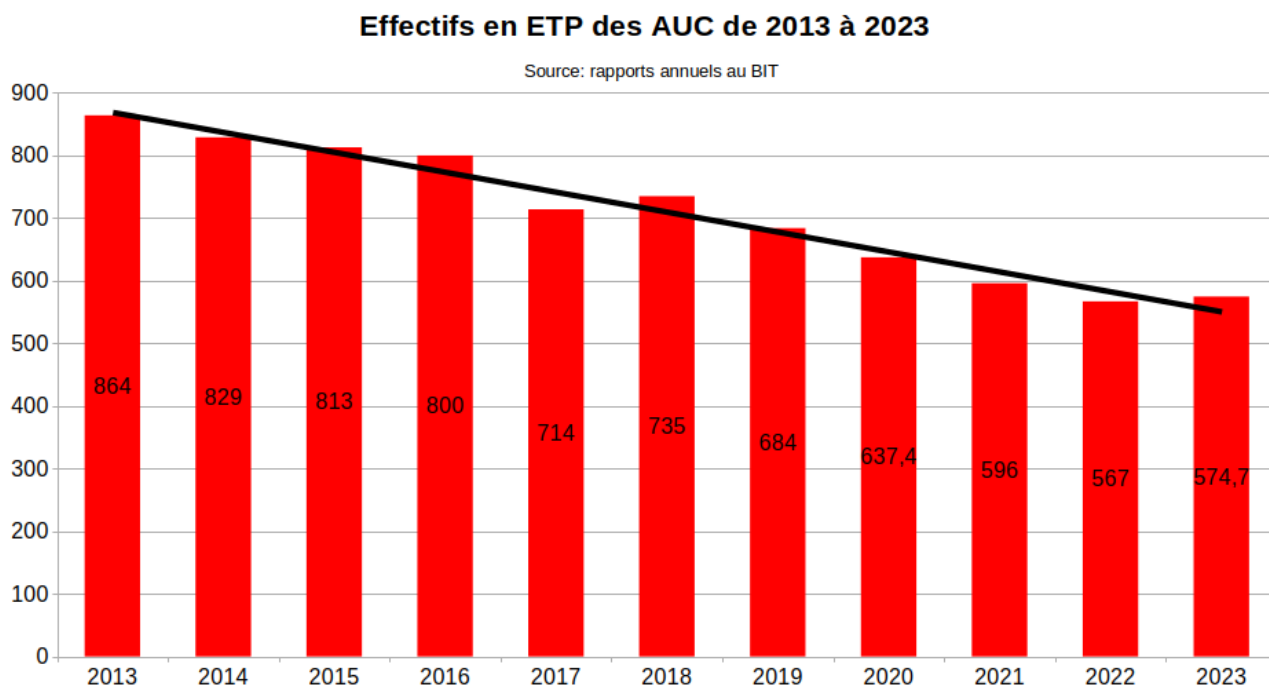


# Sans AUC, pas d'inspection du travail !

Les effectifs des assistants et assistantes de contrôle (AUC) ne cessent de baisser. Les chiffres remontés au Bureau international du travail par la France sont sans appel. En 10 ans, le système d'inspection du travail a perdu un tiers des postes d'AUC.



Derrière des chiffres qui ne disent rien sur la charge de travail ou sur le type de contrat, ce sont des collègues de travail dont notre administration se garde bien de reconnaître l'importance.

**Pourtant, le travail des AUC est essentiel au bon fonctionnement de l'inspection du travail** et il permet de maintenir l'accessibilité de nos services au public.

Sans AUC, leur travail se reporte sur les inspecteurs et des inspectrices du travail, réduisant d'autant le temps consacré au contrôle, à l'accueil et au renseignement des usagers. Leur travail est pourtant complexe, et en bonne partie invisible ou invisibilisé.

## ■ Beaucoup de contraintes...

Le rythme de travail des AUC est imposé par l'activité des IT et les sollicitations des usagers :

- répondre au téléphone ;
- répondre aux mails ;
- réorienter les courriels aux agents concernés ;

- relire les courriers et les procédures des agents, prendre l'appel annonçant la survenue d'un accident du travail mortel ;
- imprimer les suites aux contrôles, les mettre sous pli ;
- enregistrer le courrier entrant, le distribuer aux agents ;
- classer ;
- archiver ;
- rechercher la procédure RH pour un untel ;
- rédiger les convocations (enquête de licenciement de salarié protégé, audition pénale libre, etc.)
- se souvenir que telle agente ne prendra pas d'appel ce jour, et que tel autre est en télétravail, donc joignable, alors qu'une telle est en audience au tribunal donc ne sera pas joignable, même pour l'accident du travail dont le service vient d'être informé...

A cela se rajoutent également le suivi des commandes de matériel nécessaire et les sollicitations du ou de la responsable d'unité de contrôle.

Les AUC ont constamment leurs portes ouvertes. Les IT attendent de leur part une disponibilité constante. Aussi, leur travail est interrompu en permanence.

Parfois les agents de contrôle s'épanchent : tel employeur a été désagréable, tel usager est dans une situation qui émeut... Les AUC reçoivent les émotions de leurs collègues IT sans que leurs propres exigences émotionnelles ne soient prises en compte. Pourtant, l'accueil du public peut être éprouvant : usagers en pleurs, énervés, insultants, harcelants, etc.

Les AUC déploient des trésors de compétences pour prioriser les tâches, anticiper, s'adapter à chaque agent de contrôle, se souvenir des dossiers en cours, filtrer les appels, maîtriser SUII, maîtriser notre environnement institutionnel en perpétuel changement...

## ■ ...peu de reconnaissance

Malgré la charge de travail, la complexité de celui-ci, les assistants et assistantes de contrôle ne sont pas valorisés et reconnus à la hauteur de leur importance dans le service public de l'inspection.

Rares sont les recrutements sur statut de fonctionnaire. Notre administration recrute en CDD, comme si la charge de travail était temporaire, et ne nécessitait qu'un apprentissage minimal. Cette politique de précarisation accroît les difficultés des AUC et détériore leurs conditions de travail.

## ■ Une formation négligée

La formation des nouveaux et nouvelles embauchées repose sur les AUC déjà en poste, ce qui augmente d'autant leur charge de travail.

Cette formation « sur le tas » met les nouveaux ou nouvelles embauchées eux-mêmes en difficulté : la durée du contrat est courte, il s'agit d'intégrer très vite le geste métier. Or derrière la longue liste des tâches, il existe notamment une multitude de connaissances portant sur les missions de l'inspection du travail et le cadre de celles-ci.

C'est au fil des années, parfois en échangeant avec les IT, que les AUC découvrent ou comprennent le sens des tâches qu'on leur demande de faire.

Aussi, pour faire vite, les nouveaux et nouvelles, ainsi que les CDD et vacataires, sont cantonnés aux tâches les plus faciles et plus rapides à transmettre. Aussi indispensables soient-elles, ces tâches sont les plus répétitives et les moins valorisantes.

L'intensité du travail, le manque d'autonomie, les exigences émotionnelles, l'adaptabilité caractérise le métier d'assistant-e de contrôle. **Les sous-effectifs, la précarité, à laquelle on peut ajouter également la coexistence injustifiée de catégorie B et de catégorie C sont autant de facteurs qui viennent signifier le manque de reconnaissance des agents de secrétariat et produisent leur mise en concurrence.**

Ces conditions de travail détruisent le collectif de travail, alimentent les conflits interindividuels et détériorent la qualité du service public.

## ■ Reconnaître l'apport essentiel des AUC à l'inspection du travail

Toute mesure qui favorisera la visibilité du travail des assistants et assistantes de contrôle, les échanges entre agents, le sens au travail, la formation est primordiale.

Pour visibiliser le travail des AUC, la hiérarchie et les agents de contrôle doivent se confronter concrètement aux contraintes du poste. Dans cette perspective, au cours de la formation des IET, une période de stage d'une durée significative en secrétariat aurait du sens.

## ■ Sans embauche, pas d'amélioration possible

Pour désengorger les secrétariats, l'embauche d'AUC en nombre suffisant sous statut de fonctionnaire et la CDIisation des collègues précaires permettra notamment :

- de baisser l'intensité du travail,
- de prévoir du temps pour les formations qui existent mais qui sont très peu mobilisées ;
- d'enrichir les tâches pour enfin arriver sur des tâches d'assistance et non de pur secrétariat.

## ■ Se former mutuellement

La reconnaissance du travail mérite la mise en place d'un vrai parcours de formation valorisant les compétences acquises et indispensables au bon fonctionnement du service, avec une vraie perspective d'évolution de carrière.

La formation assurée par des formateurs et formatrices dédiées, issues des effectifs des assistant.e.s de contrôle, bénéficiant de temps pour préparer et assurer ces formations et rémunérés pour cela, au même titre que les formateurs et formatrices d'agents de contrôle.

## ■ Des collectifs de travail

Pour la (re)construction du collectif de travail au service du fonctionnement du service public de l'inspection du travail, favorisons les échanges de pratiques professionnelles entre AUC.

**Il s'agit de se donner les moyens de se réapproprier le métier, pour être en position de ne plus subir le travail, mais de le re-concevoir en lien avec le service public !**

16 décembre 2025



**Fédération**  
Travail, Emploi et  
Formation Professionnelle



🐦 cnt\_tefp

📘 cnttefp

📷 federation.cnt.tefp

📺 Cnt Tefp

🌐 <http://cnt-tas.org>

✉ [federation@cnt-tas.org](mailto:federation@cnt-tas.org)